DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE SAINT-BENOÎT

HÔTEL DE VILLE, LE 09 JUIL. 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT BENOIT

ADMINISTRATION MUNICIPALE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JUIN 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le jeudi 19 Juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni pour la quatrième séance annuelle au Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville de Saint Benoît, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY

Date de la convocation	13 Juin 2025
Nombre de Conseillers en exercice	39
Nombre de présents	24
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de votants	31
Suffrage exprimé	31

ETAIENT PRESENTS :

MM. Patrice SELLY - Ridwane ISSA - Valentine SERRANO - Augustin CAZAL - Odile DAMOUR - Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE-TAVEL - Jean Louis VITAL - Sylvie PAYET - Jean François CATAN - Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN - Patrice BOULEVART - Sarah SALAH-ALY - Fara ARMOUGOM - Patrice ELLAMA - Ruddy VOULAMA - Evelyne GLENAC - Jack TAVEL - Hans DIJOUX - Rose-Lyne AMAYE MANDINY - Sabrina RAMIN - Philippe LE CONSTANT - Jean Luc JULIE

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Christelle HOAREAU *représentée par M. Patrice SELLY*

Mme Anrifadjati TOILIBOU *représentée par M.* Augustin CAZAL

M. Vincent TERGEMINA représenté par Mme Valentine SERRANO

Mme Marie Sabine SAUTRON représentée par Mme Anne CHANE KAYE BONE-TAVEL

M. Charles André SAINT PIERRE représenté par Mme Evelyne GLENAC

Mme Angélique PEDRE représentée par M. Ridwane ISSA

Mme Sophie Marie AUDIFAX ép. LEBON représentée par Mme Fara ARMOUGOM

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20250619-DEL059062025-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025

Mairie
21 bis, Rue Georges Pompidou • 97470 Saint-Benoît • Ile de La Réunion
Téléphone 0262 50 88 00

ETAIENT ABSENTS :

MM. - Daniel SANDANON - Axel BOUCHER - Marie Michèle MARIAYE - Eric CARITCHY - Alicia HAYANO - Noëlle CHANE FAN - Patrick DALLEAU - Valérie DIJOUX –

OBSERVATIONS :

M. Augustin CAZAL était absent pour le vote des rapports 54 – 55 et 56

Mme Fara ARMOUGOM était absente pour les votes des rapports 59 à 63

Mme Sabrina RAMIN était absente pour les votes des rapports 55 et 56

SECRETAIRE DE SEANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination du secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal : M. Patrice BOULEVART a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (**24** présents sur 39) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire	*Le Secrétaire de séance*
Patrice SELLY	*Patrice BOULEVART*

MAIRIE DE SAINT-BENOIT ★ LA RÉUNION ★

Acte rendu exécutoire

- **Par transmission en Préfecture le :** 09 JUIL. 2025
- **Et publication ou notification le :** 09 JUIL. 2025
- **Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le :** 09 JUIL. 2025

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20250619-DEL059062025-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025

COMMUNE DE SAINT BENOIT
Direction Générale Adjointe Cadre de Vie
Direction de l'Aménagement
Service Foncier

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 Juin 2025
Délibération N° 059 – 06 - 2025

Objet

EXTRACTION DU DOMAINE PUBLIC
DESAFFECTATION A UN SERVICE PUBLIC ET DECLASSEMENT
DU DOMAINE PUBLIC DE L'EMPRISE CORRESPONDANT
A L'ANCIENNE GENDARMERIE DE BEAULIEU (PARCELLE AI 268)

Le Maire informe l'Assemblée que par un bail en date du 30 octobre 2017, la Commune de Saint-Benoît a autorisé l'occupation de la caserne de gendarmerie de Beaulieu au profit de l'État, pour le compte de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale.

Par courrier en date du 18 mars 2025, le Commandant de la Gendarmerie de La Réunion, a sollicité la résiliation anticipée du bail précité au 1er mai 2025, au motif suivant : locaux devenus impropres à une occupation.

Ainsi, le 25 avril 2025, la Commune de Saint-Benoît a fait droit à cette demande, validant la résiliation anticipée dudit bail au 1er mai 2025.

Considérant que depuis cette date, l'emprise concernée, correspondant à la parcelle cadastrée AI 268, d'une superficie de 44 287 m², située 8 rue André Duchemann, est désaffectée de tout usage public et de toute occupation par la Gendarmerie nationale ;

Considérant que cette désaffectation rend possible le déclassement de ladite parcelle du domaine public et son intégration au domaine privé communal, permettant d'envisager sa valorisation future, le site étant situé en zone urbaine (Ub) du Plan Local d'Urbanisme ;

Le Maire propose à l'Assemblée :

- De prendre acte de la désaffectation effective, depuis le 1er mai 2025, de la parcelle communale cadastrée AI 268, anciennement affectée à la Gendarmerie de La Réunion.
- De prononcer le déclassement de ladite parcelle du domaine public communal, et son intégration dans le domaine privé de la commune de Saint-Benoît.
- De l'autoriser ou d'autoriser l'élu délégué à engager toute étude ou discussion relative à la reconversion du site, en vue de son usage futur qui reste à définir.
- De l'autoriser en conséquence ou d'autoriser l'élu délégué à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Commission « Cadre de Vie » qui s'est réunie le 12 Juin 2025 a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L. 2122-21 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le rapport du Maire N° 059 06 2025 et son annexe,

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20250619-DEL059062025-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025

Vu l'avis favorable de la Commission « Cadre de vie »,

APRES AVOIR DELIBERE, L'ASSEMBLEE DECIDE A L'UNANIMITE

- De prendre acte de la désaffectation effective, depuis le 1er mai 2025, de la parcelle communale cadastrée AI 268, anciennement affectée à la Gendarmerie de La Réunion.
- De prononcer le déclassement de ladite parcelle du domaine public communal, et son intégration dans le domaine privé de la commune de Saint-Benoît.
- D'autoriser le Maire ou d'autoriser l'élu délégué à engager toute étude ou discussion relative à la reconversion du site, en vue de son usage futur qui reste à définir.
- D'autoriser le Maire en conséquence ou d'autoriser l'élu délégué à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de votant : …	30
Pour : ….	30
Contre :….	0
Abstentions : …….....	0

(Mme Fara ARMOUGOM était absente lors du vote)

Le Maire	***Le Secrétaire de séance***
Patrice SELLY	***Patrice BOULEVART***

MAIRIE DE SAINT-BENOIT ★ REUNION ★

Acte rendu exécutoire

- ***Par transmission en Préfecture le :*** 09 JUIL. 2025
- ***Et publication ou notification le :*** 09 JUIL. 2025
- ***Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le :*** 09 JUIL. 2025

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20250619-DEL059062025-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025